

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## PRÉAMBULE

Le service Éducation Enfance Jeunesse de la Mairie de Saint Rogatien propose plusieurs offres de service aux familles des enfants scolarisés et/ou habitants la commune :

- Restauration scolaire
- Accueil de Loisirs Enfance - 3-10 ans
  - Roga'Scool Matin et Soir - lundi, mardi, jeudi et vendredi
  - Roga'Scool Mercredi
- Accueil de Loisirs Enfance - 6-10 ans
  - Roga'Scool Stages des vacances scolaires

L'accueil de loisirs est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et de la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Le présent règlement intérieur a été écrit avec les membres de la Commission Éducation Enfance Jeunesse et validé par le Conseil Municipal. Ce document définit les modalités pratiques de fonctionnement des différents services. Le non respect de ces modalités et des règles de vie mises en place par les agents pourra entraîner des sanctions.

Le responsable du service Éducation Enfance Jeunesse est disponible pour tout échange sur les modalités de fonctionnement et d'accueil de vos enfants.



### CONTACT :

Mme BOUILLAUD Angèle  
07.76.37.99.72  
[responsable-eej@saint-roгатien.fr](mailto:responsable-eej@saint-roгатien.fr)

## RESTAURANT SCOLAIRE

**JOURS ET HORAIRES** : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 11h45-13h20 (organisé en 2 services)

**REPAS ET MENUS** : Les repas sont confectionnés sur place par des agents qualifiés. Les menus sont à l'affichage sur le site internet de la Mairie, le Portail Familles et sur les panneaux d'affichage.

TARIFS	Repas Enfant	Repas Enfant P.A.I.
QF < 760 €	3,30 €	1,10 €
761 € < QF < 1200 €	3,68 €	1,23 €
QF > 1201 €	4,08 €	1,36 €

**P.A.I.** : Prendre contact avec le responsable du service EEJ.

**INSCRIPTIONS** : réservation annuelle sur le portail familles.  
Modification possible jusqu'à 48h avant.

**ABSENCE NON JUSTIFIÉE** : Facturation totale.

**PRÉSENCE NON RÉSERVÉE** : Majoration 1€.

**PAIEMENT** : Trésor public.

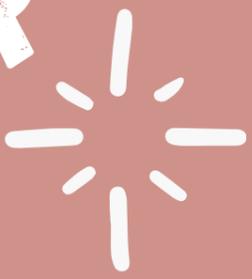


### CONTACT :

Mme TARET Sarah  
06.19.14.15.58  
[enfance@saint-roгатien.fr](mailto:enfance@saint-roгатien.fr)



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## ROGA'SCOOL MATIN ET SOIR - 3-10 ans

**JOURS ET HORAIRES** : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 7h30-8h30 et 16h30-18h30

**INSCRIPTIONS** : Réservation par période (de vacances à vacances) sur le portail familles, ouverte 3 semaines avant le début de la période.

Modification possible jusqu'à 48h avant, selon le nombre de places disponibles.

**LISTE D'ATTENTE** : Gestion automatique par le logiciel, en fonction de l'heure d'inscription. La famille est informée quand une place est libérée.

TARIFS	ROGA'SCOOL Matin ou Soir Facturation par 1/2h	GOÛTER Non facturé pour les PAI
QF < 760 €	0,99 €	0,44 €
761 € < QF < 1200 €	1,10 €	0,52 €
QF > 1201 €	1,20 €	0,60 €

**P.A.I.** : Prendre contact avec le responsable du service EEJ.

**FACTURATION** : Toute demi-heure commencée est due. Le goûter est facturé avec la premier créneau du soir.

**RETARD** : au delà de 18h30, facturation de 2 € par 1/2 h.

**ABSENCE NON JUSTIFIÉE** : Facturation totale goûter + tout le créneau.

**PRÉSENCE NON RÉSERVÉE** : Facturation du goûter + doublement du tarif à la 1/2 heure.

**PAIEMENT** : Trésor Public.



Animation  
Vie collective  
Réservation...



**CONTACT :**  
Mme GODMER Maëva  
06.19.14.15.58  
enfance@saint-rogation.fr



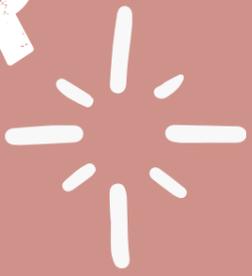
Inscription  
Portail Familles  
Facturation...



**CONTACT :**  
Mme BOUILLAUD Angèle  
07.76.37.99.72  
responsable-eej@saint-rogation.fr



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## ROGA'SCOOL MERCREDI - 3-10 ans

**JOURS ET HORAIRES** : 7h30-18h30 avec différentes possibilités d'accueil en journée ou demi journée, avec ou en sans repas.

**INSCRIPTIONS** : Réservation par période (de vacances à vacances) sur le portail familles, ouverte 3 semaines avant le début de la période.

Modification possible jusqu'à 48h avant, selon le nombre de places disponibles.

**LISTE D'ATTENTE** : Gestion automatique par le logiciel, en fonction de l'heure d'inscription. La famille est informée quand une place est libérée.

TARIFS	ROGA'SCOOL Mercredi 1/2 journée	ROGA'SCOOL Mercredi 1/2 journée + repas	ROGA'SCOOL Mercredi journée + repas	<b>P.A.I.</b> : Prendre contact avec le responsable du service EEJ.
QF < 760 €	3,50 €	7,50 €	11,50 €	<b>DÉDUCTION P.A.I.</b> : 3€.
761 € < QF < 1200 €	5,00 €	10,00 €	14,50 €	<b>MAJ. HORS COMMUNE</b> : 2€.
QF > 1201 €	6,00 €	12,00 €	18,00 €	<b>RETARD</b> : au delà de 18h30, facturation de 2 € par 1/2 h.
				<b>ABSENCE NON JUSTIFIÉE</b> : Facturation totale.
				<b>PRÉSENCE NON RÉSERVÉE</b> : Majoration 2€.
				<b>PAIEMENT</b> : Trésor Public.



Animation  
Vie collective  
Réservation...



**CONTACT :**  
Mme GODMER Maëva  
06.19.14.15.58  
enfance@saint-rogation.fr



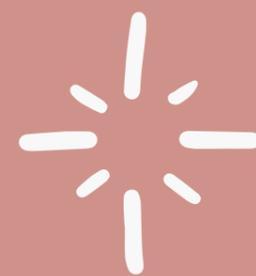
Inscription  
Portail Familles  
Facturation...



**CONTACT :**  
Mme BOUILLAUD Angèle  
07.76.37.99.72  
responsable-eej@saint-rogation.fr



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## ROGA'SCOOL STAGES DES VACANCES - 6-10 ans

**JOURS ET HORAIRES** : 9h-17h avec possibilité d'accueil de 8h à 9h et de 17h à 18h.

**INSCRIPTIONS** : Réservation à la semaine sur le portail familles, ouverte 3 semaines avant le début des vacances d'Hiver, de Printemps et d'Automne et 5 semaines avant le début des vacances d'été. La réservation est ouverte pendant 1 semaine et les modifications sont possibles uniquement sur cette période.

**LISTE D'ATTENTE** : Gestion automatique par le logiciel, en fonction de l'heure d'inscription. La famille est informée quand une place est libérée.

<u>TARIFS AU FORFAIT</u>	ROGA'SCOOL Stage Commune	ROGA'SCOOL Stage Hors Commune
QF < 760 €	57,00 €	67,00 €
761 € < QF < 1200 €	64,50 €	74,50 €
QF > 1201 €	69,50 €	79,50 €

**P.A.I.** : Prendre contact avec le responsable du service EEJ.

**DÉDUCTION P.A.I.** : 15€.

**RETARD** : au delà de 18h, facturation de 5 € par 1/2 h.

**ABSENCE** : toute inscription au stage fera l'objet d'une facturation totale, et aucun remboursement ne sera possible, sauf sur justificatif médical présenté avant midi le jour ouvré précédent le début du stage.

**PAIEMENT** : Trésor Public



Animation  
Vie collective  
Réservation...



CONTACT :  
Mme GODMER Maëva  
06.19.14.15.58  
enfance@saint-rogation.fr



Inscription  
Portail Familles  
Facturation...



CONTACT :  
Mme BOUILLAUD Angèle  
07.76.37.99.72  
responsable-eej@saint-rogation.fr



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



## FORMALITÉS D'INSCRIPTION

**DOSSIER D'INSCRIPTION** : un dossier d'inscription doit obligatoirement être rempli et mis à jour sur le portail familles pour chaque enfant accueilli à l'un des services enfance : <https://saintrogatien.pirouette.app>

Le dossier doit être accompagné de toutes les pièces justificatives demandées : carnet de vaccination, attestation de QF ou revenu fiscal de référence, attestation de responsabilité civile, P.A.I. (si nécessaire)...

**FRAIS ADMINISTRATIFS ANNUELS** : La somme de 10 € par enfant sera intégrée à la facture de septembre pour les enfants bénéficiant de l'un des services présenté ci-dessus (Restauration Scolaire ou ACM enfance).

**SITUATION FAMILIALE PARTICULIÈRE** : Dans le cas d'une garde alternée, il est demandé de créer pour chaque parent un compte famille pour gérer ses inscriptions et bénéficier d'une facturation séparée. Les frais administratifs annuels de 10 € seront facturés aux deux parents. En cas de perte d'autorité parentale, un justificatif devra être fourni.

### SANTÉ :

**Information** : Les parents sont tenus d'informer le responsable de l'accueil de toute difficulté de santé.

**En cas d'urgence** : Le directeur de l'accueil fait appel au moyen de secours qu'il jugera le plus adapté (médecin, pompiers, SAMU, ...) et vous en informera.

**Maladies contagieuses** : l'accueil de loisirs ne peut pas accueillir les enfants souffrant de maladies contagieuses. Il faudra fournir un certificat médical du médecin traitant, pour permettre la réintégration de l'enfant à l'accueil de loisirs.

**Enfants en situation de handicap, atteints d'une pathologie ou d'une maladie chronique** : Un contact personnalisé doit avoir lieu entre le responsable Éducation Enfance Jeunesse et les responsables légaux. Les éléments jugés utiles au suivi médical de l'enfant devront être transmis par le médecin et/ou les responsables de l'enfant.

**Projet d'Accueil Individualisé** : le document devra être mis à jour à chaque rentrée scolaire.

### SÉCURITÉ - CIVILITÉ :

**Départ seul** : un enfant âgé de 8 ans et + peut partir seul de l'accueil de loisirs et/ou accompagné d'un grand-frère ou sœur, avec une autorisation parentale sur le portail familles.

**Vêtements et objets de valeur** : La commune décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de vêtements, bijoux, objets laissés dans les locaux. En dehors des heures de classe, les enfants ne seront pas autorisés à retourner dans les locaux affectés à l'enseignement.

**Jeux extérieurs** : Tous les jeux (billes, cartes ....) pouvant faire l'objet d'échange ou de convoitise, ne sont pas autorisés quels que soient les moments d'accueils périscolaires.

**Civisme** : au-delà de la pénalité financière concernant les absences non justifiées, vous prenez la place d'une famille qui a peut-être besoin d'un moyen de garde. En cas de pénalités répétées, la famille sera convoquée par Mr le Maire, l'Adjoint et le responsable du service concerné pour trouver une solution.

### PAIEMENTS :

Tous les paiements sont à effectuer auprès du Trésor Public, mensuellement, après réception d'un avis transmis par courrier des sommes à payer, qui devront être réglées dans les délais précisés. La facture détaillée sera visible sur le portail familles.

En cas de retard de paiement, la collectivité se réserve le droit de ne plus accepter l'inscription de votre enfant, quelque soit l'activité.

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal.

L'inscription de votre enfant au Restaurant Scolaire ou à Roga'Scool implique l'acceptation des dispositions du présent règlement qui n'est édité que dans le seul souci d'offrir aux enfants le meilleur accueil possible.

Règlement mis en place à partir du 4 septembre 2023.

Michel ROUCHER

Adjoint au Maire  
en charge de l'Éducation  
et de la Jeunesse

Angèle BOUILLAUD

Responsable  
Éducation Enfance Jeunesse

Maëva GODMER

Adjointe pédagogique  
Enfance

Sarah TARET

Responsable  
Restaurant Scolaire

